

Cesson-Sévigné, le 20 mai 2011

**Monsieur le Ministre de l'Agriculture,
de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité
et de l'Aménagement du Territoire
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP**

**Objet : *Projet de décret*
*Programme d'action nitrates***
REF / 11.08

Monsieur le Ministre,

Nos organisations ont pris connaissance des projets de décret et d'arrêtés ministériels modifiant les dispositions relatives aux « programmes d'actions » dans les zones vulnérables. Ces programmes doivent permettre de réduire la pollution des eaux par les nitrates et de diminuer les phénomènes de marées vertes qui envahissent plusieurs secteurs du littoral, notamment en Bretagne

En tant que réseau d'éleveurs en système herbager économe et autonome et d'association de protection de l'eau, nous tenons à vous faire part de notre grande inquiétude quant à l'impact du message défavorable aux systèmes laitiers herbagers que vont engendrer ces projets. Le projet prévoit de faire varier la norme vache laitière en fonction de son potentiel de production et du temps de pâturage. Plus les vaches pâturent, plus elles rejettent de l'azote. Si ces résultats sont scientifiquement incontestables, leur utilisation dans un cadre aussi simpliste va à l'encontre de l'objectif recherché de réduction des pollutions. Votre projet de relèvement des normes de production d'azote pour les bovins, certes justifié au regard des connaissances scientifiques actuelles, n'est pas accompagné d'une évolution identique des plafonds d'azote organique autorisés à l'épandage sur les surfaces en herbe.

Dès lors, votre projet engendre sur le terrain le message suivant : « les systèmes herbagers polluent plus que les autres » ! Il va pénaliser et freiner l'actuel mouvement d'adhésion au système herbager économe et autonome, et engendrer de graves difficultés dans la mise en œuvre des plans d'actions prévus sur les bassins versants algues vertes.

Les systèmes herbagers sont reconnus scientifiquement comme des systèmes à basse fuite d'azote ; ils sont d'ailleurs préconisés dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les marées vertes comme des solutions réalistes et efficaces. Ces systèmes économes et autonomes ont su apporter les preuves de leurs intérêts environnementaux. Les bilans apparents en système herbager sont de 60-80 kg d'N/ha SAU contre 80-120 en système avec des stocks (Peyraud et Delaby, 2009).

Vertes et al (2010) démontrent que si on ne tient pas compte de l'azote prélevé par l'herbe (250 à 400 kg N/ha/an alors que le prélèvement est de 150 à 220 kg N /ha/an par un maïs), on facilite le développement du système maïs-soja. Ceci s'accompagne logiquement d'une conversion de surfaces prairiales en cultures engendrant des pertes d'azote importantes allant à l'inverse de l'effet souhaité. Vertes et al en concluent qu'il est donc indispensable de ne pas se limiter à des logiques comptables parcellaires, mais de prendre en compte l'ensemble du système de production pour trouver des combinaisons conciliant performances agricole et environnementale.

Ces travaux scientifiques servent ainsi de base à l'élaboration de systèmes agricoles à basse fuite d'azote dans les bassins pilotes algues vertes des Côtes d'Armor (Bassins versants de la Lieue de Grèves et Baie de Saint-Brieuc). La mutation des systèmes laitiers conventionnels vers des systèmes herbagers est ainsi largement encouragée par les acteurs locaux, et approuvée par l'Etat.

Nous nous interrogeons donc sur la cohérence de message que l'Etat entend donner aux agriculteurs. D'un côté pour limiter les fuites d'azote et juguler le phénomène des algues vertes, il les incite à augmenter les surfaces en herbe. De l'autre la réglementation environnementale leur indique que s'ils nourrissent davantage leurs vaches à l'herbe, ils produiront plus d'azote sur leur ferme, et elle ne tient aucunement compte des exportations beaucoup plus importantes d'azote en système herbager. Ajoutons à cela qu'une conversion en système herbager signifie souvent pour les agriculteurs d'augmenter un peu le nombre de vaches.

Bref cette manière de gérer le contentieux européen sur la norme des vaches laitières risque de décourager définitivement les agriculteurs qui étaient prêts à faire évoluer leur système de production. Tous les acteurs locaux qui ont participé activement à définir des projets territoriaux, s'appuyant sur une volonté forte de l'Etat d'avancer dans le dossier, vont se sentir floués.

Monsieur le Ministre, le projet que vous nous proposez va rendre plus difficiles la reconquête de l'eau et la réduction des marées vertes. Ceci, au moment même où ces enjeux sont déterminants pour de nombreux territoires et où des solutions qui combinent efficacité économique et intérêt environnemental sont en train d'être appropriées par de nombreux exploitants agricoles.

Nous vous demandons instamment de réexaminer votre projet, afin qu'il garantisse la cohérence de l'action publique et assure l'efficacité du plan de lutte contre les algues vertes que vous êtes venus vous-même présenter à Rennes le 5 février 2010.

Nous sommes confiants dans votre décision, et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Président d'Eau & Rivières de Bretagne

Joseph HERVE



**Le Président du Réseau Agriculture Durable des
CIVAM**

Jacques MORINEAU



Le Président de la FR Civam Bretagne

Gérard BRICET



Copie à :

- Madame la Ministre de l'Ecologie
- Monsieur le Préfet de Région
- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Collectivités porteuses des projets d'action algues vertes

Réseau agriculture durable des CIVAM

17, rue du Bas Village – CS 37725 – 35577 Cesson Sévigné cedex - Tél. 02.99.77.39.25
Fax 02 23 30 15 75 – contact@agriculture-durable.org - <http://www.agriculture-durable.org>